contre les calomnies inventées, par votre journal, sur le compte de notre patron, M. Georges Heyndrickx; nous affirmons sur l'honneur qu'il est aussi bienveillant à notre égard qu'envers n'importe quel confrère de l'Association.

» Nous comptons sur votre bienveillance, Monsieur le directeur, pour reproduire dans votre prochain numéro notre protestation avec les noms des signataires :

Charles Papeguay, Alfred Delannoy, Richard Vandereeken, Pradèle Willemeau, Martial Mercier, Adrien Marghem, père, Jules Lecroart, Emile Lepand, François Pollet, Victor Chambez, Achille Carrette, Henri Seynave, Jules Heumel, Laurent Helbois, Joseph Delcroix, Emile Myle, Arthur [illegible]clercq, Emile Dupont, Jules Vercoutre, [illegible] Deewell, Théodore Béniau, Emile [illegible], Gaston Desbarbieux, Henri Jacquart, [illegible] Durieux, Jules [illegible], Théophile Lepoutre, Gustave [illegible], Henri Bossu, François Helbois, Emile [illegible]uttin, Charles Myle, [illegible]comme, Paul D'Hulst, [illegible] Pochart, Henri Franlems, Henri Bo[illegible], Jean Noclain, Jules Wilcois Deuisme, [illegible] Henri [illegible], Jules Her, Léon Bréate, François Debuquoi, Henri Cuvelier, Jules Rose, Louis Deffre[illegible], Jules Désobry, Oscar Mallet, Auguste Mer[illegible], Louis Huyghe, Louis Dasprez, Charles [illegible], Pierre Bayart, Emile Delcambre, Henri [illegible]risse, Arthur Willecomme, Henri Dumortier, Bélemny Delcroix, Arthur Braene, Adrien Marghem, Jules Marin, Henri Bonduel, Jean Larise, Isidore Her, fils, Jean-Louis Flipo, Jules Deligny, Victor Vermeulen, Clovis Lepers, Jean-Baptiste Delbart, Alfred Déclerq, Pierre Vandekerkove, Jules Déclerq, Vandwousten, Louis Dujardin, Isidore Her, père, Napoléon Lamacq, Emile Verhest, Cyrille Vuyteck, Pierre Aurick, Théodore Delcroix, Jules Duhem, Henri Marez, Florent Voog, Decornet, François Grimonprez, Jules Prez, Dréelinck, Delespaul, Decauwer, Emile Ovaere, Jean Plaiys, Alphonse Lepoutre, Ernest Lepoutre, Henri Margean, Adolphe Pondville, Hector Dubar, Jean-Baptiste Desbonnet, Alphonse Dendievel, Henri Hennebel, Louis Lecomte, Charles Delplanque, Jules Nutte, Praxille Marez, Théodore Danse, Dumont, Leblanc, Gustave Samaille, Florimond Dulhoit, Victor Forez, Jérome, Célestin Lecomte, Jules Delcambre, Emile Dhedenne, Alphonse Morgean, Jules D'hults, Charles Cuvelier.

La seconde journée du conseil de révision. — Les opérations du conseil de révision, pour le canton Ouest de Roubaix, et les communes de Croix et Wasquehal, ont eu lieu mardi matin. Elles ont été présidées par M. Guérin, secrétaire-général de la Préfecture du Nord, qui est arrivé à Roubaix par le train de 7 heures 35.

M. le secrétaire-général était accompagné dans sa visite, de MM. le général de brigade Boisgard, commandant la 1re subdivision de région à Lille ; Vigerie, sous-intendant militaire de 1re classe ; Tribourdeaux, conseiller général ; Bécourt, conseiller d'arrondissement ; le lieutenant-colonel Gravis, commandant du recrutement de Lille ; le docteur Desmons, médecin-major de 1re classe ; le docteur Mickaniewski, médecin-major de 2e classe ; Charrier, chef de division à la préfecture du Nord.

Trois landaus attendaient à la gare : M. Guérin a été reçu par MM. Milbéo et Desobry, adjoints, accompagnés par M. Gilbert Sayet, secrétaire-général de la Mairie.

M. le secrétaire-général de la Préfecture a pris place dans la première voiture, ayant à sa droite M. le général Boisgard ; en face M. le sous-intendant Vigerie et M. Milbéo.

A l'Hôtel-de-Ville, M. Henri Carrette, maire de Roubaix, entouré de ses adjoints [illegible], a reçu M. Guérin. Comme la veille, un entretien [illegible] des plus intéressants s'est engagé sur l'administration générale de la ville de Roubaix. Sur les entrefaites est arrivé M. Emile Moreau, député, qui a pris part à la conversation.

Les opérations du Conseil de révision ont commencé à huit heures un quart : outre les membres dont nous avons cité les noms plus haut, étaient présents MM. Henri Carrette et ses adjoints ; Delourme, maire de Wasquehal ; Ch. Segard, adjoint au maire de Croix ; Corbière, lieutenant de gendarmerie ; Barroyer, commissaire central. Les opérations ont été terminées complètement à onze heures et demie.

A midi, un déjeuner d'une vingtaine de couverts, servi par le restaurant de l'*Univers*, réunissait dans la salle des séances du Conseil municipal, les membres du conseil de révision, l'administration municipale de Roubaix, ainsi que MM. Emile Moreau, Delourme, Ségard, Corbière, Barroyer et Sayet. Voici le menu de ce déjeuner :

HORS D'ŒUVRE
FILETS DE BARBUE AU VIN BLANC
COTE DE BŒUF AUX POMMES NOUVELLES
POULET CHASSEUR
PETITS POIS A LA FRANÇAISE
VIANDES FROIDES ASSORTIES
SALADE
GATEAU MOKA
DESSERTS

Le déjeuner était présidé par M. Henri Carrette, maire.

Ont été examinés, dans cette seconde journée, 432 conscrits de la classe de 1891 et 92 ajournés, des classes 1889 et 1890 ensemble 524. Dans ce dernier nombre, le canton Ouest de Roubaix entre pour 399; la commune de Croix pour 90; celle de Wasquehal pour 35.

Vers deux heures, tous les convives quittent la Mairie, et se dirigent vers la propriété Pierre Catteau qu'ils visitent en détail, ainsi que le square. Ils se rendent ensuite à l'Institut Sévigné et de là à l'Exposition artistique de la rue de l'Alouette, où ils se rencontrent avec M. le Préfet.

A quatre heures, M. le secrétaire général de la Préfecture, et tous les membres du Conseil de révision sont repartis à Lille.

Une grève de tisserands. — Les 250 ouvriers tisserands de la Société Anonyme, rue de Soubise, se sont mis en grève, mercredi matin, pour une question de salaire.

La réception de la « Fanfare de Beaurepaire ». — Mardi soir a eu lieu la réception de la *Fanfare de Beaurepaire* qui a, on le sait, remporté de beaux succès au concours de Saint-Mandé. La société devait arriver à sept heures vingt minutes par le train de Lille.

Vers sept heures de nombreux groupes se formaient sur la Grande Place et rue de la Gare. La réception officielle devait se faire cette fois, salle de la Bourse, en raison de l'encombrement apporté à la mairie par les opérations du conseil de revision. Les oriflammes étaient donc dressées devant le local de la Bourse. Place de la Gare, plusieurs cafés ont arboré leurs drapeaux.

A l'arrivée du train, à 7 heures 25, quelques sociétés seulement étaient réunies Place de la Gare. La *Grande-Harmonie*, qui se trouvait dans la cour de la grande vitesse, a joué la *Marseillaise*. Les présidents des sociétés présentes, parents et amis ont ensuite offert des couronnes et des bouquets aux vainqueurs.

Les membres de la *Fanfare de Beaurepaire* ont pris place dans un char orné de drapeaux et de feuillage : le char était traîné par quatre chevaux attelés à la Daumont ; cet attelage [illegible] était mis gracieusement à la disposition des vainqueurs par M. Courouble, meunier, Boulevard Beaurepaire.

A 7 heures 40, le cortège s'est mis en marche dans l'ordre suivant : 1. La fanfare des Trompettes, précédée de trois cavaliers ; 2. La Fanfare Delattre ; 3. La chorale de l'Avenir ; 4. La Cœcilia ; 5. La Concordia ; 6. La chorale l'Aurore ; 7. Les Mélomanes ; 8. L'Alliance Chorale ; 9. Une délégation de la fanfare du Fontenoy ; 10. L'Union des Travailleurs ; 11. La Grande-Fanfare ; 12. Le Choral Eiffel ; 13. La société de gymnastique la Roubaisienne ; 14. La Grande-Harmonie et la Fanfare de Beaurepaire.

La société était précédée de porteurs de pancardes sur lesquelles on lisait : 1er prix d'exécution, 1er prix de lecture à vue, 1er prix de soli, 3e prix d'honneur.

A la suite du char venaient trois landaux précédés d'un cabriolet sur lequel se trouvaient MM. Delfortrie et Labitte, représentant les habitants du quartier, et porteurs d'une superbe couronne sur laquelle était inscrit ceci : *Les habitants du quartier à la Fanfare de Beaurepaire.*

Dans la première voiture étaient assis MM. Joseph Branquart, Henri Battiaux, Auguste Pérot, Victor Doutreligne, membres de la Commission. Dans la deuxième, MM. Olivier, Joseph et Victor Branquart, et Denys, lauréats du prix de soli ; dans la troisième, MM. Achille Deforest, président ; Edouard Marescaux, vice-président ; Charles Bhseils, chef, et Charles Hache, sous-chef.

Le maire, quatre adjoints, et un certain nombre de conseillers attendent, dans la salle de la Bourse, l'arrivée du cortège. Entre M. Lepers, retour également de Paris, puis la *Fanfare de Beaurepaire*, à la tête de laquelle marche M. Olivier Branquart — porteur de couronnes et de bouquets.

— Citoyens, salut ! dit-il. Et l'on se serre les mains. M. Carrette serre la main au président, au chef et à divers sociétaires de la fanfare victorieuse.

M. Branquart prend immédiatement la parole et s'exprime en ces termes :

« Citoyen Maire de la Ville de Roubaix,
» Citoyens adjoints,

» En ma qualité de membre de la *Fanfare de Beaurepaire*, et étant donnée ma situation vis-à-vis de la ville de Roubaix, les musiciens de cette jeune société me font l'honneur de me nommer leur interprète pour vous confirmer les dépêches qu'ils vous ont envoyées dimanche dernier et hier lundi, pour vous annoncer leurs succès au concours de musique de Saint-Mandé.

» Je réitère donc avec joie que la « Fanfare de Beaurepaire » a obtenu le premier prix de lecture à vue, le premier prix de soli, le premier prix d'exécution, le troisième prix d'honneur et le prix d'éloignement.

» Permettez-moi, citoyen Maire, d'appeler principalement votre attention sur notre troisième prix d'honneur, car à ce concours nous n'avions [illegible] notre division, [illegible] plus en affaire à des sociétés de division supérieure à [illegible].

» Or, [illegible] ce concours, je me fais un plaisir de vous dire [illegible] avons battu plusieurs fanfares concourant en [illegible] division.

» Avant de terminer, je suis heureux de vous dire que les musiciens de Beaurepaire sont fiers de leur victoire, ayant avant leur ambition personnelle, celle de la ville de Roubaix.

» Et c'est pour cela, citoyen Maire, qu'ils crient :
» Vive Roubaix !
» Vive le maire et l'administration ! »

M. Carrette répond : Comme maire, je vous remercie du beau succès que vous avez obtenu, au nom de l'administration municipale et du conseil. Nous ferons, comme je l'ai déjà dit, tous nos efforts, en ce qui nous concerne, pour protéger la musique et la science. Pour vous, qui allez pour la première fois dans un concours, c'est un succès dont vous avez le droit d'être fiers. Roubaix se distingue dans tous les concours, aussi, nous ferons tous nos efforts pour appuyer nos sociétés dans la mesure du possible.

Nous ne sommes pas, continue M. Carrette, les ennemis du plaisir ; mais l'administration actuelle a beaucoup à faire pour les ouvriers, et il pourrait arriver qu'il nous serait impossible d'accorder les subventions que l'on nous demanderait : je tiens à vous en prévenir à l'avance. Mais tout ce que l'on pourra faire, on le fera.

M. Carrette insiste sur ce point que beaucoup d'ouvriers font partie des sociétés musicales, et, notamment, de la *Fanfare de Beaurepaire* : aussi boit-il à l'avenir de cette société ; il explique enfin que si la réception a lieu à la Bourse au lieu d'avoir lieu à la Mairie, c'est que les locaux de l'Hôtel-de-Ville sont accaparés en ce moment par les opérations du conseil de révision : on n'y a voulu rien déranger. La Bourse, tout comme la Mairie, est d'ailleurs un bâtiment municipal.

Le président de la *Fanfare de Beaurepaire*, M. Achille Duforet, remercie ensuite M. le Maire de la bonne réception qui est faite aux vainqueurs de St-Mandé. La fanfare continuera, dit-il, à faire de la bonne musique, et elle sera à la disposition de la municipalité quand celle-ci l'invitera à donner un concert.

Le président propose un vivat — immédiatement entonné, M. Branquart battant la mesure — en l'honneur de M. le Maire.

M. Carrette remercie : « Vous criez : vive le maire ! dit-il ; le maire vivra tant qu'il pourra ; ce qui doit vivre, ce sont les idées du maire, et c'est à cela que nous devons nous attacher tous. » Il remercie le président de la *Fanfare de Beaurepaire* de ses bonnes paroles, et ajoute que, lorsqu'on en aura besoin, l'on demandera le concours de la société qui se distinguera comme elle s'est distinguée à Saint-Mandé.

Les verres circulent ; les poignées de mains et les félicitations se multiplient. A huit heures un quart la sortie s'effectue.

A la sortie des membres de la municipalité, on crie : Vive Carrette ! Pendant ce temps, le cortège se remet en marche par les rues Pierre Motte, de Lannoy, boulevards de Belfort et de Beaurepaire, pour se rendre au local de la société.

Sur tout le parcours du boulevard de Beaurepaire, on a dressé des oriflammes. De nombreux habitants ont arboré le drapeau tricolore et illuminé la façade de leur maison. A noter tout particulièrement la maison du vice-président, M. Marescaux, dont la décoration a été fort remarquée.

Près du local, une grande banderolle portant ces mots : *Honneur aux vainqueurs*, se voit à dix mètres de hauteur à travers la chaussée. *Au Prado*, des mâts surmontés d'écussons, avec drapeaux tricolores et entourés de feuillage, ont été plantés à la porte d'entrée. Aux fenêtres du premier étage, un transparent sur lequel se détache cette inscription :

Concours de Saint-Mandé : 1er prix d'exécution, 1er prix de lecture à vue, 1er prix de soli, 3e prix d'honneur. Prix d'éloignement. Honneur aux vainqueurs.

Les membres de la société font leur entrée dans la salle des répétitions, et les vins d'honneur leur sont offerts.

M. Labitte se fait l'interprète des habitants du quartier pour féliciter les vainqueurs, et remet au président une superbe couronne offerte par souscription.

M. Bhseils, chef, remercie ses musiciens de l'avoir si bien secondé dans la tâche qui lui incombait ; il est fier, non seulement pour la société, mais aussi et surtout pour la ville de Roubaix. Il espère que, dans l'avenir, de nouveaux succès viendront couronner leurs efforts.

La fête s'est terminée assez tard dans la soirée. Dans le quartier l'animation a été grande.

Une adjudication, pour les travaux de mise en état de viabilité de la rue des Charpentiers, a eu lieu, mardi, à la mairie, sous la présidence de M. Tranoy, adjoint, assisté de MM. Milbéo et Desobry, ses collègues. Le devis s'élevait à 10,500 fr.

M. Alexandre Boutry a offert un rabais de 8 0/0 ; M. A. Carrette-Duburcq, 9 0/0 ; M. Antoine Labbe, 13 0/0 ; ce dernier a été déclaré adjudicataire.

Les premières communions et les confirmations. — Mardi matin à sept heures 120 garçons et 175 jeunes filles de la paroisse du Sacré-Cœur prenaient part à l'émouvante cérémonie de la première communion. Les garçons s'étaient réunis chez les Frères au boulevard de Strasbourg et les jeunes filles chez les Sœurs de la Sagesse, rue Saint-Louis. Ils ont été amenés solennellement en cortège à l'église.

La confirmation devant être conférée à ces enfants à huit heures et demie, le clergé de la paroisse, pour ne pas les laisser se disperser, leur a fait servir, après la messe de communion, un déjeuner dans les locaux respectifs de leur réunion.

A huit heures et demie ils ont reçu des mains de Mgr Theuret le sacrement de confirmation.

Dans l'après-midi, ils se sont encore rendus à l'église pour le renouvellement des vœux du baptême, et la consécration à Notre-Dame de Lourdes, à Saint-Joseph et au Sacré-Cœur, suivis d'un salut solennel.

La fête s'est continuée dans la soirée au sein des familles.

Un accident rue de Lannoy — Mercredi après-midi, vers trois heures, un domestique, Camille Dendievel, travaillant pour le compte de M. Pennel, entrepreneur, rue de Lille, amenait un tombereau de briques chez M. Arduser, marchand de liqueurs, rue de Lannoy. Le domestique, en déchargeant les briques, est tombé la tête en avant dans l'ouverture de la cave. Dans sa chute, Dendievel s'est fait une blessure à la tête ; il se plaint en outre de douleurs internes. M. Dujardin, médecin, après lui avoir donné des soins, a déclaré que l'état du domestique était grave et l'a fait admettre d'urgence à l'Hôtel-Dieu.

Est-ce une trouvaille ? — Dans la matinée de mardi, l'inspecteur de la sûreté, M. Huyghe, était informé qu'une femme avait vendu trois bagues en or, dans un estaminet de la rue de Tourcoing, tenu par M. Bouche. Accompagné de l'agent Calonne, M. l'inspecteur se rendit l'après-midi dans cet établissement. La femme aux bagues d'or y revint, avec quatre nouveaux bijoux qu'elle offrit en vente au cabaretier. M. Huyghe intervint et l'interrogea sur la provenance de ces objets. La vendeuse déclara qu'elle avait trouvé il y a six semaines, une boîte contenant sept bagues en or. Comme elle n'avait vu paraître aucune annonce dans les journaux, au sujet de cette trouvaille, elle s'était crue autorisée à vendre les bijoux.

Arrestation d'un expulsé. — On a arrêté mardi, dans la soirée, un nommé Constantin Vanderdonckt, âgé de cinquante-deux ans, garçon boulanger demeurant à l'estaminet de l'*Union*, rue de la Tuilerie. Cet individu, qui est sujet belge, se trouvait sous le coup d'un arrêté d'expulsion.

Un ivrogne irascible. — Mardi après-midi, un nommé Georges V..., se promenait avec une voiture à bras appartenant à un marchand de la rue de l'Ommelet. Comme Georges était ivre, et qu'il avait déjà enlevé la plaque de la voiture, de peur qu'il ne vendît cette dernière, le marchand emmena l'ivrogne au poste. Mais là, l'ivrogne lança une série de coups de pied au marchand. Résultat : l'écrou au dépôt de sûreté pour l'ami de Gambrinus.

Procès-verbal a été dressé à la charge de cinq conscrits qui ont jugé spirituel d'enlever une bouteille de sirop de groseille à une cabaretière de la rue de la Paix.

On nous prie d'annoncer que le **dentiste Meier**, de Courtrai, sera à consulter à Roubaix, tous les jeudis (excepté le 3e jeudi du mois), de 9 heures 1/2 à midi, et de 2 heures à 4 heures, rue du Collège, 73, (en face du Collège). 28021-56342

On peut se procurer le **plan de la Ville de Roubaix**, au prix de 0 fr. 40, à la librairie du *Journal de Roubaix*.

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBITS
depuis 3 fr. le cent

IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — **AVIS GRATUIT** dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition) dans le *Petit Journal de Roubaix.*

TOURCOING

Le tramway d'Halluin à Armentières. — Mercredi après-midi a eu lieu à la Préfecture du Nord la réunion de la commission chargée de l'étude du projet de tramway d'Armentières à Halluin. Cette commission se compose des membres des communes intéressées, de MM. Dron, député, Bonduel, conseiller général, Villard, fabricant de toiles à Armentières, H. Becquart, d'Houplines, St-Leger-Howyn, propriétaire à Werwicq, Wouters-Delporte, propriétaire à Halluin.

On sait que l'exploitation d'un tramway entre Armentières et Halluin, concédée au département, a été rétrocédée à la société des chemins de fer économiques du Nord par décret du 28 juillet 1891.

Le but de la réunion de la Commission était d'examiner le plan général avec [illegible] indication des gares ou haltes ainsi que les observations présentées par les communes intéressées [illegible] devra être [illegible]. Le rapport de la Commission [illegible] dans les huit jours.

Les [illegible] haltes proposées figurant au plan sont, en ce qui concerne les environs d'Halluin : à Bousbecques, près de la Place, au Pré Laurent et quatre à Halluin, au Malplaquet, à l'angle du gravier et de la rue de Lille près de la frontière, à l'angle de la rue de Lille et de la rue de la Gare et à la Gare.

La mort de M. Robert Lemettre. — Voici quelques détails complémentaires sur le triste accident dont a été victime à Aubervillers, notre jeune concitoyen, M. Robert Lemettre, maréchal des logis d'artillerie.

« M. Berthet, capitaine au 16e bataillon d'artillerie de forteresse, qui dirigeait les travaux au fort d'Aubervillers, a fait parvenir au général Saussier un rapport des plus détaillés.

» C'est hier, vers une heure, que l'accident s'est produit, alors que cet officier visitait les travaux pour creuser des abris dans la tranchée, longue de quinze mètres, faisant communiquer la chambre n° 1 avec la chambre n° 2.

» On sait qu'en termes de génie militaire on désigne par le mot de *chambre* des endroits un peu en contre-bas du terrain de plate-forme des forts, dans lesquels sont établies les batteries.

» Les tranchées profondes de trois mètres cinquante à quatre mètres et large de deux mètres sont destinées à recevoir et à protéger contre le feu ennemi les hommes qui font le service des batteries et les abris creusés sur le flanc des tranchées sont réservés aux munitions.

» Le capitaine Berthet s'étant aperçu, au cours de sa visite, qu'aux coups de pioche donnés par les soldats de l'abri n° 2, la terre du sommet se fendillait et que quelques blocs de terre se détachaient et tombaient dans la tranchée, fit suspendre tout travail et détacha deux hommes pour aller chercher des madriers et étayer les parois de la tranchée.

» C'est à ce moment précis que l'accident se produisit avant le départ complet des soldats et du maréchal-des-logis qui les commandait.

» La principale cause de cet accident est la nature même du sol.

» En effet, le fort d'Aubervilliers a été établi dans la plaine même et pour le surélever comme il était nécessaire on a dû remblayer considérablement.

» Or, de l'avis des hommes compétents, les travaux exécutés dans les terrains de remblai sont toujours dangereux, car les terrains artificiels n'ont pas la consistance de ceux qui sont formés naturellement. »

Les écoles libres. — Il y a en ce moment 9 déclarations, affichées à la porte de la Mairie, d'ouvertures de salles d'asile et d'écoles primaires de filles, savoir : 3 à la Croix-Rouge ; 1 à la Marlière ; 1 rue du Prince ; 2 rue Notre-Dame-des-Anges ; 1 rue Fin-de-la-Guerre et 1 au Blanc-Seau.

Un accident évité. — Le train [illegible] de voyageurs partant de Menin à midi [illegible] arrivait en gare de Tourcoing-les-Francs, quand [illegible] le machiniste aperçut quatre wagons de marchandises obstruant la voie unique. Il fit immédiatement le frein et fut assez heureux de ralentir le train de telle sorte que le choc a été un peu amorti. Il n'en est résulté que quelques dégâts matériels grâce au sang-froid du machiniste.

Les wagons, sans doute imparfaitement calés, avaient glissé d'une voie de garage sur la pente qui existe en cet endroit.

Les gendarmes en détachement. — On sait que, depuis les événements de Fourmies, il y a toujours eu, dans cette localité, un certain nombre de gendarmes pris dans les différentes brigades du département. Dans quelques jours un homme de la brigade à cheval de Tourcoing va partir pour résider à Fourmies pendant trois mois, avec quatre de ses collègues des brigades de Lannoy, Lille, Armentières, etc.

Aux amateurs de basse-cour. — Sans doute l'événement n'a pas grande importance, mais nous ne croyons pas inutile de le faire connaître, pour empêcher que semblable accident ne se reproduise.

Les nombreuses poules d'une ferme de la ville voulaient presque toutes couver en même temps. On sait que, dans ce cas, pour les en empêcher, on les tient dans un réduit obscur, et on ne leur donne que peu ou pas à manger. C'est ainsi que la fermière en avait placé sept dans un tonneau récemment défoncé, ayant contenu du pétrole, et qu'on avait recouvert d'un sac. Le lendemain, cinq des sept poules étaient trouvées asphyxiées, et on eut beaucoup de peine à sauver les deux autres.

Les suites d'une bienvenue. — Arthur Creus, âgé de 20 ans, né à Ypres, ayant demeuré 7 ans à Armentières, et travaillant depuis 2 mois à Tourcoing, la nuit, dans un peignage, n'a jamais été condamné en France, et il paraît qu'il ne va jamais au cabaret. Mais, suivant la coutume, il devait payer sa bienvenue à ses camarades d'atelier; et c'est mardi matin, en quittant le travail, qu'il s'est exécuté.

Vers 11 heures, en retournant à son logement, rue du Chêne-Houpline, le malheureux jeune homme semblait avoir perdu la raison. Il entra dans une maison de la rue de la Croix-Rouge, bouscula une femme et la frappa ; il voulait ensuite démolir, à coups de pied, la vitrine d'un boucher. Il courut après sur un cheval qui stationnait sur la rue et se mit à le bourrer de coups de pied et de poing. Et il ne cessait de hurler : « Lâches, fainéants, c... de Français ! Ils ont voulu me tuer d'un coup de fusil ! »

Un rassemblement de plus de cent personnes s'était vite formé. Le brigadier de police Parent et les agents Debaudrenghin et Levengle, qui survinrent en ce moment, s'emparèrent du forcené qui leur opposa la plus vive résistance, tout en leur adressant les plus grossières insultes. En arrivant rue Verte, le malheureux sauta au cou de l'agent Debaudrenghin comme pour l'étrangler. Ensuite il se roula à terre lançant des coups de pied dans toutes les directions. Enfin, on arriva au poste.

Arthur Creus ne put être interrogé que vers 6 heures du soir et il s'excusa de son équipée, la mettant sur le compte de la boisson qu'on lui avait servie et suppliant de le laisser libre pour se rendre au travail. Mais il n'était pas possible de le relâcher et le malheureux sera conduit à Lille.

Un vol à l'étalage. — Mardi matin, quatre jeunes gamins de 6 à 8 ans ont encore été pris en flagrant délit de vol à l'étalage dans un magasin de la rue St-Jacques ; les petits malheureux ont été conduits au poste, puis relâchés.

Rareté de fraudeurs. — On aura certainement remarqué que depuis 5 à 6 semaines, il n'a pour ainsi dire plus été question de fraude sur la frontière de Tourcoing. En effet, depuis la fameuse affaire de poivre de la rue de Guisnes et l'arrestation de B..., de Roubaix, maître fraudeur bien connu, nous n'avons eu à relever que quatre captures de fraudeurs de fort peu d'importance.

Nous apprenons que B... a été mis en liberté provisoire depuis quelques jours, mais les poursuites ne [illegible] abandonnées : l'affaire figure au rôle de la [illegible] correctionnelle du 1er juin prochain.

— Mardi à 11 heures avant midi, les préposés Louis Suryers et Arthur Quill[illegible], du poste de Risquons-Tout, ont arrêté près de la ferme [illegible], Auguste Destailleurs, tisserand, âgé de 44 ans, né à Halluin, demeurant à Tourcoing, rue du Cimbale.

Il était porteur de 1 kilog. de tabac hâché, valeur 12 fr. 50.

Chansons, fables & pasquilles tourquennoises
PAR WATTEUW
Prix 2 fr. 50, en vente à la librairie du *Journal de Roubaix.*

LILLE

Le meurtre de la rue Mazagran à Lille. — Nous avons dit qu'à la suite d'une discussion et d'une rixe survenue dans le couloir d'un estaminet de la rue Mazagram, le sieur Ernest Soufflet a reçu de son adversaire, Adolphe Vanpuyembrock, cinq ou six coups de couteau dans le ventre.

La victime, dont les entrailles ont été mises à nu, est dans un état désespéré.

Le meurtrier a été arrêté mardi matin.

Conduit au poste du 6e arrondissement, il a été interrogé par MM. Glatigny et Florin, auxquels il a raconté la scène qui s'était passée.

Quand on apprit à l'assassin l'état de sa victime, il se mit à pleurer.

Le parquet, saisi de l'affaire, a ouvert son instruction.

MM. Guillemin, substitut du procureur de la République, et Bassonville, juge d'instruction, se sont transportés mardi à quatre heures du matin, rue Mazagran, puis, dans la matinée, à l'hôpital de la Charité.

Le meurtrier, interrogé, prétend qu'il s'est servi de son couteau — un petit couteau de poche — parce qu'il se trouvait en cas de légitime défense. Il était, dit-il, attaqué par deux hommes à la fois.

L'Ecole supérieure de commerce. — On a distribué, mardi, à la Chambre, un projet de loi, portant autorisation, pour la Chambre de commerce de Lille, de contracter, en vue de la fondation d'une école supérieure de commerce, un emprunt de 100.000 fr., garanti par une imposition extraordinaire additionnelle au principal de la contribution des patentes.

Nécrologie. — On annonce la mort de M. Charles-Henri Catel, filateur de lin, fils de M. Catel-Béghin, ancien maire de Lille.

Mardi après-midi, un certain Sauvage, demeurant rue d'Artois, à Lille, qui vivait avec une ménagère s'était enivré selon son habitude et après avoir disputé avec sa concubine il est allé se coucher.

Mais celle-ci trouvant qu'il dormait trop, voulut le réveiller. Sauvage ne bougea pas.

La mégère alors arrosa le lit de pétrole et y mit le feu. Le malheureux, au contact des flammes, se jeta en bas du lit, entraînant avec lui une partie des couvertures enflammées. Des voisins accoururent à ses cris et étouffèrent les flammes.

Il avait la poitrine et tout le côté droit horriblement brûlé. On le transporta en voiture à l'hôpital. Quant à la femme, elle a été arrêtée.

Concerts et Spectacles

Un concert public, au square Pierre Catteau, par l'« Association symphonique ». — Jeudi, 26 mai, (jour de l'Ascension), un concert public sera donné, à cinq heures de l'après-midi, au square Pierre Catteau, par l'*Association symphonique*. Voici le programme :

Ouverture du *Pré aux Clercs*, Hérold; *Femme ou fleur*, polka, XX; *Gretna et Grenn*, Guiraud; l'*Angelus*, scènes pittoresques, Massenet; l'*Hirondelle*, bluette pour petite flûte, Gobbaerts; *La Farandole*, A. les Tambourinaires, B. la Provençale, Th. Dubois; Marche de *Fatinitsa*, *Carnaval*, Guiraud.

On nous prie d'attirer l'attention de nos lecteurs sur l'endroit et l'heure (square Pierre Catteau; cinq heures du soir), auxquels est donné ce premier concert public de l'Association symphonique, les auditions publiques du jeudi se donnant, habituellement, place de la Liberté, de 8 heures 1/2 à 10 h. du soir.

La ménagerie et le cirque des Etats-Unis sont arrivés à Roubaix dans la matinée de mardi. Leur installation a été rapidement organisée sur le boulevard Gambetta à la hauteur de la rue Pierre-de-Roubaix. Elle est remarquable par son entrée monumentale et par l'étendue de terrain qu'elle occupe.

Mardi soir, après la réception faite à la *Fanfare de Beaurepaire*, une foule énorme s'est portée vers le lieu de cette installation, et dès huit heures la vaste enceinte du cirque était bondée. L'assistance pouvait être évaluée à plus de 2.000 personnes dont un grand nombre ont dû rester debout.

Le spectacle par sa variété et la valeur des artistes présente un vrai sujet d'attraction. Plusieurs exercices sortent des genres que l'on est habitué à voir dans les cirques.

Quant à la ménagerie, elle est vraiment intéressante à visiter à cause du nombre et de la diversité des animaux qui la composent. Les dompteurs sont remarquables d'audace.

Sans nul doute les deux représentations qui doivent avoir lieu mercredi à trois heures et à huit heures n'auront rien à envier à celle de mardi soir sous le rapport du nombre de spectateurs.

Tourcoing. — *Salle des Fêtes.* — C'est devant un auditoire relativement restreint que s'est donnée la représentation par la troupe théâtrale de Calais, dirigée par M. Troy. Nous devons reconnaître cependant que le spectacle avait été composé d'une façon irréprochable.

Le *Gentilhomme pauvre* est une pièce très morale qui, sans grands effets de scène, contient des passages réellement attendrissants. Dans les *Surprises du Divorce* nous voyons une très amusante charge qui est en même temps une fine satyre du divorce.

L'interprétation de ces deux pièces a été fort satisfaisante. M. Troy a rempli avec beaucoup de talent les rôles du marquis de La Fresnaie dans le *Gentilhomme Pauvre* et de *Bourganeuf* dans *Les surprises du Divorce*. Citons aussi M. Martin et Mmes Sorel et Bessy qui, dans ces deux comédies, se sont montrés acteurs consommés.

Tourcoing. — Exercice musical donné par l'Académie de musique, le dimanche 29 mai 1892, à 7 h. 1/2 du soir, dans la cour d'honneur de l'Hôtel-de-Ville. En voici le programme :

1. Orchestre, marche religieuse, Gounod; 2. Solo pour flûte, par M. Picavet, élève de M. Stapuy père, Tulou; 3. A. *Les Phéniciennes*, Massenet, B. *Mazurka de concert* pour piano, par Miles J. Leigneil et M. Delespaul, élèves de Mlle Dewannain, Beerh; 4. Solo pour cor, par M. J. Struyve, élève de M. Mager, Morhl; 5. Duo pour violons, par MM. J. Kupfert et Gardon, élèves de M. Tarbelin, Dancla; 6. A. *Chanson du Printemps*, Mendelshonn, B. *Valse arabesque*, pour piano, par Mlle L. Labaere, élève de Mlle Dewannain, T. Lack; 7. Thème varié pour clarinette, par M. D. Baas, élève de M. Monfagne, Delannoy; 8. Duo de l'*Eclair*, par Miles P. Lahousse et Maquinay, élève de Mlle B. Cardon, Halévy; 9. Air dans le style ancien pour violoncelles, par MM. Delbecq, V. Couvreur, H. Lebrun, Bellais et Gadenne, élèves de M. Stapuy fils, G. Marie. 10. Chœur des *Dragons de Villars*, par les élèves (demoiselles), des classes de solfège, Maillard. *Georgette*, Mlle P. Lahousse. Accompagnateurs : Mesdames Fournier et Cardon. Piano à queue de la maison Pleyel. L'orchestre et les chœurs sous la direction de M. L. Montagne, directeur.

— Le jeudi 26 mai, l'*Excelsior-Théâtre* donnera, à l'occasion des fêtes de l'Ascension, deux grandes représentations. A 3 heures : *Martyre*, drame en 5 actes ; le soir, à 8 heures, *Le Courrier de Lyon*, drame historique, tiré des causes célèbres, en 6 actes. — A ces deux représentations paraîtront les *petits Lilliputiens.*

COUR D'ASSISES DU NORD

Audience du mardi 24 mai 1892

Présidence de M. le conseiller TELLIER
Ministère public : M. TAINTURIER, avocat-général.

1re affaire. — **Vols à Lille et dans les environs**

1° Van Aevermaet, Aloïse-Alphonse, 31 ans, né à Saint-Nicolas (Belgique), le 29 avril 1861, maréchal-ferrant à Lille.

2° Van Gœthem, Maria-Séraphine, femme du dit Van Aevermaet, 25 ans, née à Saint-Jansteen (Hollande), le 26 octobre 1866, ménagère, Lille. Accusés de vols qualifiés.

L'accusé Alphonse Van Aevermaet est condamné à six ans de réclusion et dix ans d'interdiction de séjour.

La femme Maria Van Goethem est acquittée.

Défenseurs : Mes Michel Legrand et Toussaint.

2e affaire. — **Vols à Lille**

1° Mondin Ernest-Charles, 33 ans, né à Avranche (Manche) le 24 avril 1859, domestique à Lille.

2° Gaudi Emile-Joseph, 25 ans, né à Saint-Omer le 15 mai 1866, domestique à Lille.

3° Dhellem Louise, 22 ans, née à Armentières le 29 mars 1870, blanchisseuse à Lille.

4° Maes, Eulalie-Joseph, femme Marescaux, 50 ans, née à Comines (France), le 9 mars 1842, ménagère à Lille ; accusés de vols qualifiés et de complicité par recel.

Mondin a été, du 24 juin au 1er novembre 1890, domestique des époux Dewachter, marchands de vêtements confectionnés à Lille. Il en a profité pour commettre des vols nombreux à leur préjudice.

D'abord il a volé chez la dame Dewachter un châle, un tablier, une chemise et un couvre-pieds qu'il a donné à la fille Dhellem, sa maîtresse. Celle-ci a vendu le tablier et le couvre-lit et a fait teindre le châle pour le dénaturer.

De juillet à novembre 1890, il a volé dans les magasins de la rue Faidherbe des vêtements confectionnés qu'il a portés au Mont de Piété ou les y a fait déposer par la fille Dhellem, Gaudi et Eulalie Maes. Ces engagements étaient faits sous de faux noms et de fausses adresses.

De novembre 1890 au mois d'août 1891 alors qu'il n'était plus au service des époux Dewachter, il a, plusieurs fois, pénétré de nouveau dans ces magasins, à l'aide d'une fausse clef et s'y a soustrait, pendant la nuit, des vêtements confectionnés qu'il a fait porter au Mont-de-piété par sa maîtresse et la femme Marescaux.

Du 24 décembre 1890 au 12 janvier 1891, c'est dans la maison de campagne des époux Dewachter sise rue Solférino qu'il est allé, seul ou en compagnie de ses coaccusés, commettre une autre série de vols.

Le 24 décembre à 6 heures du soir, il s'y est rendu avec sa maîtresse et la femme Marescaux. Il dressa une échelle contre le mur de la cour, atteignit la plomberie, brisa une vitre d'une fenêtre du premier étage et pénétra dans la maison qui était alors inhabitée. Il ouvrit ensuite la porte extérieure à la fille Dhellem qui entra pendant que la femme Marescaux faisait le guet. Ils fracturèrent plusieurs portes intérieures et dérobèrent des articles de literie qui furent vendus à un brocanteur.

Le 27 décembre, vers six heures du soir, ils retournèrent à la même maison dont Moudin ouvrit la porte extérieure à l'aide d'une fausse clef et s'emparèrent de la batterie de cuisine.

Quelques jours après, seul, il s'y introduisait par le même moyen pendant la nuit : il s'emparait d'un tapis de table, de rideaux et d'une portière que la femme Marescaux et la fille Dhellem ont recélés.

Une autre nuit il enlevait un matelas que la femme Marescaux vendit.

Durant la nuit du 11 janvier 1891, Mondin et Gaudi, ont ensemble dérobé, dans les mêmes circonstances, des objets de literie et d'ameublement et les ont emportés à l'aide d'une baladeuse ; ils les ont remis à la fille Dhellem à la femme Marescaux qui les ont recélés.

Le lendemain, ils continuaient à dévaliser cette maison en prenant un matelas, une table et divers objets mobiliers que les mêmes recéleuses vendirent.

Conseils Mes Jooire, Butthel, Pasques et Toussaint.

Ernest Mandin est condamné à 10 ans de travaux forcés et 10 ans d'interdiction de séjour.

Emile Gaudi est condamné à 3 ans de prison.

Louis Dhallem et Eulalie Maes sont acquittées.

3e Affaire. — **Vol à Larouillies**

Tison David, 44 ans, né à Anderlues (Belgique,) le 8 octobre 1847, domestique, sans domicile, accusé de vol qualifié à l'église de Larouillies.

David Tison est condamné à huit ans de travaux forcés et dix ans d'interdiction de séjour.

Le parricide d'Etrœungt. — Nous apprenons que MM. les jurés qui ont siégé dans l'affaire du parricide d'Etrœungt ont signé un recours en grâce en faveur du condamné à mort Lebeau.

TRIBUNAUX

COUR D'ASSISES DE LA SEINE

Les faux testaments de M. de la Boussinière

Paris, 24 mai. — L'audience est ouverte à midi. La parole est aussitôt donnée à Me Barboux, avocat de la partie civile, c'est-à-dire de MM. Olivier de la Boussinière et de Bréon, héritiers légitimes de M. Adolphe de la Boussinière.

Dans un langage d'une sobriété et d'une correction remarquables, l'éminent avocat s'attache à démontrer que jamais M. Adolphe de la Boussinière n'a eu un instant de sa vie la pensée d'instituer son frère héritier universel de ses biens.

L'audience, suspendue à deux heures, est reprise à deux heures vingt minutes pour la continuation de la plaidoirie de Me Barboux. Après lui, le ministère public prend la parole, puis les avocats des accusés, Me Decori pour Guyard, et Me Demange pour Charpentier.

LE VERDICT

Le notaire Guyard est condamné à dix ans de reclusion et 100 francs d'amende : Charpentier, son complice, quoiqu'acquitté, est condamné à 20,000 francs de dommages-intérêts envers la partie civile.

La Cour ordonne la destruction des testaments faux.

PETITE CORRESPONDANCE

A un militaire. — Vous auriez dû en référer à M. le général commandant le corps d'armée, par la voie hiérarchique, en donnant exactement tous les détails contenus dans la lettre que vous nous avez écrite. Quoiqu'il soit bien tard pour le faire, vous pourriez recourir à ce moyen extrême.

J. B. D. — 1. Non. 2. S'il ne peut se présenter, il doit fournir un certificat médical au conseil de révision. 3. Il doit en faire la demande à M. le préfet ; mais il est douteux qu'elle reçoive un accueil favorable.

Un éclaireur. — 1° Dans tous. 2° Bonne vue. Savoir monter et conduire les chevaux. Etre lettré, ou exercer une profession telle que celle de tailleur, cordonnier, sellier, etc.

A. B. C. 97. — 1° 1m60 taille. 2° 0m78 périmètre au minimum.

Un futur soldat. — 1° Quand on a le grade de sous-officier ou assimilé à ce grade. 2° Les examens sont très sérieux. Certes ; il faut quelques notions de mathématiques supérieures. 3° Oui. 4° Oui, à la condition qu'il n'en ait pas dispensé un autre.

CHRONIQUE COLOMBOPHILE

— Jeudi 26 mai, fête de l'Ascension, concours sur Saint Just. 125 francs prix d'honneur. Organisé par la « Fédération Roubaisienne », au siège de la société « les Francs du Pile », établie à l'estaminet du « Palais », place du Pile. Mise en paniers mercredi 25 mai, de 3 à 6 heures du soir.

Nota. — La commission invite les amateurs à venir inscrire leurs pigeons de bonne heure, vu la longue distance du siège du concours à la gare.

— Jeudi, concours de chez Masson, boulevard de Beaurepaire, 120, sur Creil ; 100 fr. de prix d'honneur.

— Mercredi 25 mai, de 3 à 6 h. 1/2 du soir, inscription des pigeons pour le concours de Creil. Prix d'honneur 100 fr., offert par l'« Union fédérale colombophile » à la société du « Pigeon Voyageur, » établie chez M. Dernoncourt, à l'angle des rues du Fontenoy et de la Lys. Mise par pigeon 1,50. Les pigeons à 0,50 participent aux prix d'honneur. Poule unique à 0,25, poule à 0,50, 1 prix par 50 inscriptions.

Poules facultatives à 1, 2,3 et 5 francs. Marquage secret au moyen de la bague en caoutchouc doublée et soudée (J. Rosoor).

Constatation obligatoire par l'appareil automatique (Van den Bossche).

— Dimanche 29 mai. — Concours sur Chantilly, prix d'honneur 100 fr. offert à la société « le Rapide » établie chez M. Jules Lepoutre, place Nadaud (Au Calvaire). Mise en panier samedi 28, de 3 à 6 h. 1/2 du soir.

— *Concours sur Chantilly.* — Dimanche a eu lieu un concours sur Chantilly, organisé par l'« Avenir du Tilleul », organisé chez M. Camille Tormans, au « Vieux pigeon bleu », rue des Longues-Haies. Le lâcher a eu lieu à 6 heures. Voici les résultats :

1er prix, Stevens, 3p; 2e, Hancq, 1p; 3e, Mayeux, 5p; 4e, Debruyne, 4p; 5e, Dorchies, 2p; 6e, Dorchies, 1p; 7e, Caby; 8e, Fiévet, 2p; 9e, Xanheuverzwein, 4p; 10e, Lamblin, 2p; 11e, Senneville, 2p; 12e, Pottier, 1p; 13e, Lambrée, 2p; 14e, Merchée, 1p; 15e, Debruyne, 1p; 16e, Vanstinacker, 1p; 17e, Debruyne, 1p.

18e prix, Deroubaix; 19e, Toilliez; 20e, Leplat; 21e, Delson-Leroy; 22e, Deccolère; 23e, C. Dervaux.

Le premier pigeon a été constaté à 8 h.34'50"; le dernier à 8 h. 41'20".

— *Concours sur Chantilly.* — Dimanche a eu lieu un concours sur Chantilly organisé par la Fédération colom-

FEUILLETON DU 26 MAI 1892. — N° 29

LE RÉGIMENT

Par Jules Mary

PREMIÈRE PARTIE

LE SOUS-OFFICIER JACQUES

V

On était en pleine saison de vente printanière. Le salon de Marjolaine ne désemplissait pas. Tous les jours, le succès s'était accru. Tous les jours, la clientèle augmentait, les anciennes clientes en amenant de nouvelles.

Il était très coquettement meublé, ce salon, orné de hautes glaces dans lesquelles les acheteuses pouvaient admirer sur elles les drapeaux nouveaux inventés par l'imagination fertile de la jolie Marjolaine.

Partout des plantes vertes donnaient de la fraîcheur au ton un peu sombre, — bleu foncé, — de l'ameublement.

Un épais tapis, bleu foncé également, amortissait le bruit des pas, aussi bien des clientes que des ouvrières qui, sortant de leur *travail*, passaient par hasard dans le salon, ou de la *vendeuse*, sans cesse en mouvement, allant d'une cliente à une autre, le sourire sur les lèvres, essayant à l'autre, ou du *trottin*, l'apprentie, rentrant de course, et qui venait rendre compte à sa maîtresse de ses commissions.

Et de ce salon s'échappait un murmure de conversations discrètes, conseils de Marjolaine à quelque riche cliente, renseignements à une ouvrière, babil de la *première* s'efforçant de satisfaire une mondaine difficile, pendant que, un peu partout, des amies ou de simples connaissances qui venaient de se rencontrer par hasard, échangeaient des politesses ou se communiquaient les modes de la saison prochaine.

Mais, dans tout cela, revenaient sans cesse les mots de la *vendeuse*, pareils à un refrain éternellement le même :

« Ce chapeau ne va pas avec le genre de coiffure de madame... mais quand madame sera coiffée... madame est si fraiche... ce chapeau ne lui convient pas... il la vieillit... La capote sied très bien à madame... Un peu sérieux ? Mais on peut la relever par une touffe de plume sur le devant... Ce serait d'un effet très doux et très distingué... Madame veut-elle que je lui fasse monter des plumes ?... Ce chapeau avantage beaucoup... Du reste, madame, donne du cachet à tout ce qu'elle porte... En voici un qui, je crois, est tout à fait dans le genre de beauté de madame... Madame est si jeune qu'elle peut mettre tous les chapeaux... aucun ne la vieillira... En fait de nouveautés, c'est tout ce que nous avons... le chapeaux Carnot, très sérieux, un peu triste ; un chapeaux original, celui de l'Armée du salut... Nous avions bien le chapeau du Général, mais on l'a trop porté, personne n'en veut plus, malgré les modifications nouvelles... »

C'était ainsi, d'un bout à l'autre de la journée.

Les chapeaux à vendre étaient délicatement plantés sur de longs pieds en bois terminés par une sorte de palette. Il y en avait de toutes couleurs. On eût dit des fleurs. Et des parfums, émanant des visiteuses, emplissaient le salon, augmentaient encore l'illusion de ce parterre.

Le soir, quand le salon fut vide, quand les ouvrières et les vendeuses furent parties, s'envolant comme un essaim le long du boulevard et se dispersant dans toutes les rues avoisinantes pour regagner les quatres coins de Paris, Marjolaine se retrouva seule.

En général, tous les soirs, elle mettait ses comptes à jours, tenait elle-même ses livres, très travailleuse, se levant tôt, se couchant tard.

Elle se reposait rarement.

Cependant, ce jour-là, elle laissa de côté livres et écritures.

Elle n'avait pas envie de travailler. Non qu'elle fût fatiguée ; non qu'elle traversât une de ces crises de découragement écœuré, comme en ont les meilleurs ; elle voulait, tout simplement, après le brouhaha des affaires de la vente, des entrées, des sorties, des exigences des clientes, des conversations pour ne rien dire, elle voulait se ressaisir un peu.

Elle voulait rêver, enfin. Et à qui, si ce n'était à Jacques ?

Les questions de Patoche revenaient à son esprit et bruissaient encore à son oreille.

Elle en était, à présent, inquiète.

D'abord, après son émotion, elle avait cru à un simple hasard qui amenait ainsi, dans la bouche de l'ancien intendant, ce rapprochement qui l'avait si fortement troublé.

En y réfléchissant maintenant, elle doutait.

Et elle était gênée, comme si elle avait à redouter un péril.

Les fenêtres du salon de modes étaient grandes ouvertes. Elle avait raproché un fauteuil de l'une de ces fenêtres, s'y était assise et se laissait aller doucement au calme de cette belle soirée. Les bruits de la rue montaient jusqu'à elle, pareils à un grondement de tonnerre. La nuit venait peu à peu. Elle n'y prenait pas garde et ne songeait même pas à sonner son unique domestique pour faire apporter les lampes.

En pensant qu'elle se trouvait, elle, jeune fille, elle, si jolie, si admirée et si désirée, toute seule dans cette fournaise parisienne, en pensant que si quelque danger encore inconnu la menaçait, elle serait sans doute impuissante à le braver, à l'écarter elle eut un frisson de peur.

Tout, autour d'elle, lui paraissait formidable, et devant cela elle se sentait toute petite.

Quelle expérience avait-elle ? Aucune. Que connaissait-elle de la vie ? Rien. Elle était venue à Paris, et toutes les fées de la grande cité s'étaient mises à ses pieds, puisqu'elle avait réussi du premier coup, non seulement à gagner sa vie, mais presque à devenir riche !... Elle était parmi les heureuses... Comment se défendrait-elle si quelque malheur l'atteignait ?

— Ah ! si mon Jacques était près de moi ! murmurait-elle.

On frappa doucement à la porte, par petits coups timides, mais telle était, en ce moment sa rêverie profonde qu'elle n'entendit pas.

On frappa de nouveau. Elle n'entendit pas non plus.

La nuit, autour d'elle, s'était faite plus noire.

La porte s'ouvrit sans bruit, une ombre parut qui, tout d'abord, resta immobile — l'ombre d'un homme, d'un soldat.

Evidemment l'homme cherchait à se rendre compte de l'endroit où il se trouvait. Ses yeux se firent rapidement à cette obscurité. Derrière lui, la domestique avait refermé la porte avec précautions, après lui avoir, d'un signe de tête et d'un sourire, désigné Marjolaine, rêveuse en son fauteuil et qui lui tournait le dos. Enfin, il s'avança.

Sur l'épais tapis, son pas ne faisait point de bruit.

Il arriva jusqu'à Marjolaine.

Elle jeta un cri, surprise, et se trouva debout.

D'abord elle ne vit rien qu'un homme, un soldat devant elle, silencieux, immobile, dont l'obscurité l'empêchait de distinguer les traits et de voir le sourire.

Mais le soldat parla et dix d'une voix que brisait et rendait tremblante une émotion intense :

— Marjolaine... sœur chérie... petite mère !...

Elle eut un nouveau cri, mais celui-là de folie joyeuse.

— Jacques !

— C'est moi !

— Mon Jacques ! mon Jacques ! mon Jacques !

Elle voudrait contempler ce visage aimé.

Elle trouve rien à dire, et répète seulement :

— Mon Jacques ! C'est bien toi... Tu ne m'as pas oubliée !

Le soldat ne répond pas.

Et Marjolaine, les nerfs détentus brusquement, se met à sangloter parce qu'elle est trop heureuse.

La domestique apporte des lampes.

Marjolaine a fermé les fenêtres afin que le bruit assourdissant du boulevard ne couvre pas leurs voix.

— Pourquoi pleures-tu ? demande le sous-officier.

— Je ne sais pas... parce que je suis trop heureuse...

— Tu n'as pas de chagrin ?

— Oh non ! il ne me manquait plus que toi... Maintenant que tu es près de moi, je ne désire plus rien... Oh ! mon Jacques, je t'en prie, ne parle pas... Laisse-moi te contempler... Tout à l'heure, nous causerons... A présent, je ne puis pas encore croire à mon bonheur.

Et elle lui prend les deux mains et, en effet, le regarde.

Et dans ses yeux passe un rayon de fierté, d'orgueil.

Il a grandi ; ses épaules se sont élargies ; il y a en lui quelque chose de plus viril ; quand elle l'a vu pour la dernière fois, des années auparavant, ce n'était qu'un enfant encore ; maintenant c'est un homme qu'elle a devant elle ; une petite moustache, coquette, ombrage sa lèvre ; tous ses traits se sont accentués ; ses cheveux sont coupés ras, en brosse, drus, épois ; son large front rayonne d'énergie et d'intelligence.

— Comme il est beau, se disait Marjolaine, et comme c'est bien ainsi que j'avais rêvé que je le reverrais.

Lui aussi la contemple.

Il ne perd rien de tout ce qui est sa jolie Marjolaine. Il ne la trouve pas changée, car lorsqu'il l'a quittée, elle ne pouvait pas être plus belle. Seulement, elle est plus élégante. Elle a je ne sais quoi de plus affiné. Elle est devenue Parisienne. Mais c'est tout. C'est bien la gentille Marjolaine qu'il a connue, jadis, en ses vêtements de paysanne, dans les montagnes du Mont-Dore, cette jeune femme distinguée qu'il retrouve aujourd'hui. Un peu pâlie peut-être, mais toujours aussi vigoureuse et, ce qui le charmait surtout, ayant toujours dans les yeux la même franchise, la même loyauté, la même douceur.

— Il me semble que je te vois pour la première fois. Alors, c'est vrai ? Tu as toujours pour moi la même affection ? Je suis toujours ton ami, ton frère et ton fils ?

— Oui.

Et rougissant un peu, à cause de la délicate question qui lui brûle les lèvres et qu'il ose enfin lui adresser :

— Et c'est vrai aussi ?... Il n'y a pas eu dans ton cœur, depuis que nous nous sommes quittés, une autre pensée que celle de ton Jacques ?...

— Non. Il n'y a plus de place. Tu as tout pris.

(*A suivre.*) JULES MARY.

« Le Journal de Roubaix » et le « Bulletin des laines » ont des abonnés et des lecteurs dans tous les centres lainiers du monde.